

ATTESTATION DE NON PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITE

Pour bénéficier du tarif réduit, l'attestation de non prise en charge des frais de scolarité du règlement financier est à faire remplir par votre entreprise (maison mère pour les entreprises internationales) et à transmettre au LFKL pendant votre inscription. Cette attestation sera à fournir chaque année avant le 15 Septembre, au secrétariat (secretariat@lfkl.edu.my) Sans ce document et passé le délai du 15 Septembre de chaque année vous serez automatiquement facturé au tarif normal.

A remplir par l'entreprise ou tout autre tiers payeur à chaque fois que celui-ci ne prend pas en charge, directement ou indirectement, partiellement ou intégralement, les frais de scolarité des enfants de ses employés.

Nom de la société :

Nom de l'employé :

Madame, Monsieur, (Nom, Prénom)

Agissant au titre de (Fonction)

Adresse mail :

Téléphone : (Ligne Directe)

Atteste que l'entreprise ne participe d'aucune façon au paiement des frais de scolarité pour le ou les enfants de son employé.

Nom, Prénom, Classe des enfants :

-

-

-

L'entreprise ou le tiers payeur déclare sincères et véritables les mentions de la présente.

Le Lycée Français de Kuala Lumpur se réserve le droit de vérifier ces informations.

Fait à :

Le :

Signature et cachet :